

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

10 MAI 2026

Berger
Levrault

ID : 005-200049203-20260601-2026_06D-AU

 territoire
d'énergie
HAUTES-ALPES • SyME05

Décision du Président n°2026-06 du 01/06/2026

**Portant sur le renouvellement d'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'association
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes Alpes (CAUE05)**

Le Président de Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu la délibération 2024-01B TE05 du 29 mai 2024 actant l'adhésion du Syndicat au CAUE05.

Considérant que le CAUE05 est une association investie d'une mission de service public dont l'action est orientée vers la qualité architecturale, urbaine, paysagère.

Considérant que le Syndicat peut obtenir un accompagnement sur ses projets de rénovation et un soutien sur l'aide qu'il apporte aux communes pour la révision de leur PLU.

DECIDE

Article 1 : de signer le renouvellement d'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'association du CAUE05.

Article 2 : de dire que les crédits sont prévus au budget 2026.

Article 3 : de charger Madame la Directrice Générale des services et Monsieur le Comptable public de l'exécution de la présente décision.

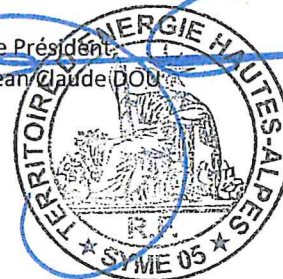
Article 4 : de dire que la présente décision :

- sera transmise au contrôle de légalité et qu'il en sera rendu compte aux membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion.
- peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Chorges, le 01 JUN 2026

Le Président

Jean-Claude DOU



ZA La grande île Nord
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr

www.te05.fr